Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260728-DEL_2026_84-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026 A 20H00
(extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Combrit Sainte-Marine, légalement convoqué le vingt-deux juillet, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Éric LE VIOL, Laure LEFEUVRE, Christian LOUSSOUARN, , Éric TANNEAU, , Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Elisabeth DEVULDER à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Héléna MOONWESSUR à Gérard BRAUD
Maryannick PICARD à Aurélie LE GOFF
Benjamin TANNEAU à Gilles DELELIS

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 19
Nbre de procurations : 4
Nbre de votants : 25
Nbre d'absents :2

Absents :
Charlène DOUILLARD, Pascal DOURLEN

Le Conseil Municipal a désigné M. Eric TANNEAU comme secrétaire de séance.

2026-84 FINANCEMENT A L'INITIATIVE DE LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES

Madame Marie Rose DUVAL, délégué à la langue bretonne, présente le dossier.

Le Conseil Départemental et la Direction Académique de l'Education Nationale ont fait le choix de permettre aux jeunes finistériens ne poursuivant pas une scolarité bilingue de faire l'apprentissage du breton à l'école. Depuis 2016, le dispositif est co-financé par le CD29, les communes et la Région Bretagne en partenariat pédagogique avec l'Inspection Académique du Finistère.

7 500 enfants finistériens bénéficient chaque année d'une heure par semaine d'initiation à la langue bretonne. L'apprentissage du breton dès l'école maternelle fait d'ailleurs l'objet d'une demande croissante, tant dans les écoles publiques que dans les écoles privées sous contrat.

Dans cette perspective, le Département propose d'élargir le dispositif en augmentant le nombre de classes bénéficiaires. Pour mémoire, le coût moyen de l'initiation s'élève à 1800€ par classe. La participation communale s'élève à 760€ par classe pour 2026.

L'école publique de Sainte-Marine et l'école Danielle Kernafflen ont fait le choix de poursuivre cette initiation pour l'année 2026-2027.

Le volume horaire proposé est de 5 heures, 3h00 pour l'école de Combrit et 2h00 pour l'école de Sainte-Marine, soit un montant total de 3 800 € (tableau annexé).

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 20 Juillet 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- valider le volume horaire total de 5h00 pour l'année scolaire 2025-2026 pour un montant total de 3 800 € (soit 760 € par classe)
- autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Pour copie conforme
Le 29 juillet 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit - Sainte Marine